



VITRAC  
SUR  
MONTANE

MAIRIE - 71 Route de Corrèze  
19800 VITRAC SUR MONTANE

05 55 21 33 51

COMMUNE DE VITRAC SUR MONTANE

## DELIBERATION N° 2022-25

### Amortissements

L'an deux mille vingt-deux, à 20h00, le 13 décembre les membres du Conseil Municipal de la commune se sont réunis à la mairie de Vitrac sur Montane, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Valérie DUMAS, dûment convoqués le 08 décembre 2022 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Etaient présents** : Bernard DE SENA – Michael STOPYRA – Jean-Claude MIGINIAC - - Serge FAURIE -  
Valérie DUMAS — Karine LACROIX - Coralie STOPYRA

Excusés : Servetka ISLJAM - - Eric SIEGEL

Mme Jalina LAGRANGE donne pouvoir à Mme Valérie DUMAS

Secrétaire de séance : Madame Karine LACROIX à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal que le fait d'amortir les biens immobiliers cause une charge financière importante sur le budget de fonctionnement, déjà impactée par les hausses de l'inflation.

Les projets qui étaient prévus sont suspendus vu le coût de ceux-ci.

Il paraît opportun d'abandonner les dotations d'amortissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'abandonner les dotations aux amortissements dès à présent.

Fait à Vitrac sur Montane,

Le 13 décembre 2022

Valérie DUMAS

Maire de Vitrac sur Montane

MAIRIE DE VITRAC-SUR-MONTANE  
19 (CORREZE)  
REÇU LE  
26 DEC. 2022  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.